

## *Compte rendu du conseil de l'ED 'Risques et société' n°583 du Lundi 7 Mars 2022*

**Présents :** APRIN Laurent – BONNIERE Antoine – BONY-DANDRIEUX Aurélia – BOU-SLIHIM Jihane – CHARBONNIER Elodie – JEZIERSKI Théo – LE GAL LA SALLE Corinne – LICHTFOUSE Jeanne – MIALON Nicolas – MUSSARD Stéphane – OLIVIER Sylvain – RICCIO Pierre-Michel – ROYER Marine – SENATORE Audrey – SIRVEN Barbara – SORDES Flo – TIXIER Jérôme – THIREAU Véronique – VERDOUX Patrick

**Excusés :** DENI Michela – WEISS Karine

Avant d'aborder les points à l'ordre du jour, Aurélia BONY-DANDRIEUX demande à l'ensemble des participants de se présenter.

### **1) Validation du compte-rendu du dernier conseil de l'ED583**

Le Conseil adopte à l'unanimité le compte-rendu du Conseil en date du 27 Septembre 2021.

### **2) Composition du Conseil de l'ED (représentant administratif et Technique de l'IMT)**

Plusieurs changements dans la composition du Conseil sont à effectuer :

- Le personnel administratif ou technique d'IMT : **Anne-Catherine DENNI** remplace Edwis RICHARD
- Les représentants des doctorants :
  - Barbara SIRVEN (UNÎMES)**  
*(Théo JEZIERSKI (UNÎMES), suppléante)*
  - Jeanne LICHTFOUSE (UNÎMES)**  
*(Nicolas MIALON (UNÎMES), suppléant)*
  - Flo SORDES (UNÎMES)**  
*(Antoine BONNIERE (UNÎMES), suppléant)*
  - Jihane BOU-SLIHIM (IMT MINES-ALES), LSR**
- Personnalités invitées permanentes : **Marion EVANDILOFF** remplace Carine MOULIN à la gestion de l'ED

Le conseil valide à l'unanimité ces changements.

La composition mise à jour sera alors envoyée aux membres du conseil puis déposée sur le site de l'ED583.

### **3) Validation du nombre de crédits pour la formation proposées par le collège doctoral**

Le cadre réglementaire est rappelé ; en s'inscrivant en doctorat, le doctorant s'engage à suivre un volant de formation égale à 120 heures, équivalent de 6 ECTS sur la durée de la thèse. Plus précisément, il est demandé qu'au moins 2 crédits proviennent de formations préparant à l'insertion professionnelle et 4 crédits réservés à la formation scientifique.

Ainsi, il revient au conseil de l'ED de statuer sur le nombre de crédits pour chaque formation proposée par le Collège Doctoral.

Les directrices de l'ED proposent qu'un crédit soit attribué pour 20 heures de formation. Se pose alors la question pour les formations dont le volume horaire est inférieur à 20 heures ou d'une durée voisine de 30 heures ; comment les valoriser?

Plusieurs solutions sont évoquées par les membres du conseil :

- Le fractionnement du nombre de crédits (est-ce possible ?)
- La création d'une UE ouverte, creuse qui permettrait aux doctorants de suivre un ensemble de petites formations qui cumulées, permettrait d'atteindre 20 heures.

Les formations hors Collège doctoral doivent pouvoir également être créditées d'ECTS, avec la règle d'1 ECTS pour 20 heures. Il est proposé que l'obtention de ces crédits se fasse sous réserve que la formation ait été préalablement validée par le directeur de thèse et que le doctorant fournisse à l'ED un justificatif de présence signé par la personne en charge de la formation réalisée et précisant le nombre d'heures suivies.

Pierre-Michel RICCIO rappelle que les doctorants doivent obligatoirement suivre une formation à l'éthique sans quoi le contrat n'est pas rempli. Dans un second temps, Pierre-Michel soulève la question des MOOC notamment ceux qui préparent à l'insertion professionnelle. Il souhaite qu'ils soient listés pour être comptabilisés.

Nicolas MIALON demande si les heures d'enseignement sont comptabilisées comme des formations. Corinne LE GAL LA SALLE lui répond qu'elles font partie de son service comme mentionné sur son contrat doctoral. Elle précise qu'en revanche, l'encadrement de stagiaire peut être considéré comme formation. Une question est posée concernant les règles d'attribution d'ECTS à l'encadrement des stagiaires.

De façon similaire est questionnée la façon dont sont pris en compte / crédités les séminaires et écoles d'été/hiver.

En synthèse de ces discussions, il serait intéressant de produire un document précisant les différentes « activités » éligibles en tant que formations et une règle y associant les crédits éventuels.

Marion EVANDILOFF soulève la question de leur prise en compte sur le site de l'ADUM fonctionnant avec des catégories préenregistrées.

#### **4) La mise en place d'une pré-soutenance à huis clos (en présage du nouvel arrêté sur le doctorat)**

Ce questionnement intervient en présage du nouvel arrêté sur le doctorat qui prévoit à l'article 17, la mise en place d'une pré-soutenance à huis clos optionnelle dont les modalités restent floues.

Jérôme TIXIER et Stéphane MUSSARD présentent leur retour d'expérience sur des soutenances de thèse avec pré-soutenance à huis clos pour des thèses réalisées en Belgique et au Canada. Ils précisent que la durée de thèse est de 4 années dans ces pays.

Cette mesure est jugée coûteuse puisqu'elle paraît impliquer intrinsèquement un rallongement de la durée des thèses et nécessiterait alors le financement d'une année supplémentaire pour tenir compte des remarques du jury. Elle est également jugée paradoxale dans le sens où le Ministère souhaite que l'on tende vers des thèses en 36 mois, objectif déjà souvent difficile à atteindre, qui le sera davantage si on ajoute cette étape de pré-soutenance.

Par ailleurs, si la mise en œuvre de la soutenance à huis clos est optionnelle se pose la question de qui (direction de recherche, doctorant) décide qu'elle aura lieu ou non. Laurent Aprin pose la question de l'équité d'avoir une soutenance à huis clos optionnelle.

Pour les représentants des doctorants, la pré-soutenance à huis clos occasionne un stress supplémentaire. Par ailleurs, ils font remarquer qu'en cas de mésentente entre le doctorant et sa Direction de Recherche, le conflit pourrait s'accroître. Ils souhaiteraient la rendre optionnelle et à la discrétion du doctorant seul.

Corinne LE GAL LA SALLE rappelle que les efforts des doctorants doivent être en priorité portés sur les publications pour leurs dossiers de qualification, ce qui les confronte déjà à leurs pairs.

Toutefois, pour Stéphane MUSSARD, cette mesure peut être bénéfique lorsqu'il y a un conflit sur la réinscription en 4<sup>ème</sup> année d'un doctorant. Elle pourrait se substituer au CSI de 3<sup>ème</sup> année.

Dans l'ensemble, le conseil s'est montré plutôt défavorable à la mise en place d'une telle mesure qui semble coûteuse et complexe à mettre en œuvre.

Corinne LE GAL LA SALLE demande s'il est possible de porter cette question de la pré-soutenance en VP Recherche.

Un benchmark va être réalisé afin de voir comment les ED envisagent la mise en place de cette pré-soutenance à huis clos et identifier plus précisément les bénéfices/coûts de la mise en place d'une telle mesure.

#### 5) La mise à jour de la pratique du CSI

Ce point fait référence une nouvelle fois au futur arrêté sur le doctorat qui prévoit l'organisation d'un CSI avant l'inscription en deuxième année ; pratique déjà en place à l'ED. En revanche, il prévoit qu'en cas de non-renouvellement, un nouvel entretien avec le doctorant dans un délai de 2 mois doit être institué.

Pour rendre applicable cette mesure, les CSI devront se tenir suffisamment tôt (de préférence avant les congés d'été) afin de pouvoir recruter un nouveau doctorant en cas de non-renouvellement.

#### 6) La politique anti-plagiat

Faute de temps, cette question sera abordée lors du prochain conseil de l'ED.

#### 7) Réponses aux demandes des doctorants : communication, formation, budget

Volet communication :

- ✓ La diffusion des séminaires de laboratoire sur Twitch est possible mais nécessite de mobiliser du personnel de la DSIUN.
- ✓ Proposer une présentation par les doctorants 1 à 2 fois par mois en présentiel et/ou en rediffusée sur Twitch. Les séminaires des doctorants sont relancés.
- ✓ La demande de cartes de visite pour les doctorants n'est pas envisageable faute de budget.
- ✓ Une liste de diffusion rassemblant tous les doctorants d'Unîmes a été créée pour répondre à la demande des doctorants. De plus, les informations sur le site de l'ED ont été mises à jour.

Volet formation :

- ✓ Le collège doctoral va être sollicité pour répondre à la demande de formation à la pédagogie pour les doctorants qui vont faire de l'enseignement.

- ✓ En ce qui concerne la demande de formation pour les concours d'enseignant-chercheurs et de MCF, elle est intéressante mais difficilement réalisable car chaque concours est différent.
- ✓ Le CSI doit être l'occasion pour les doctorants d'échanger sur la recherche de post-doc en France et à l'étranger. Cette question sera abordée lors de la prochaine réunion du groupe de travail « internationalisation ».

Volet budget :

- ✓ Il n'existe pas de budget propre à chaque doctorant.
- ✓ Le budget de l'ED est employé pour financer l'organisation des soutenances de thèse (impression des manuscrits, prise en charge des déplacements et de l'hébergement des membres du jury, la restauration du jury) ; l'organisation des journées de l'Ecole Doctorale ; l'organisation des CSI et la prise en charge de formation.
- ✓ Corinne Le Gall La Salle précise que pour les associations d'étudiants d'Unîmes, il est possible de demander une subvention auprès de l'Université.

L'ED participera à la poursuite de l'élaboration du livret d'accueil des doctorants.

## 8) Questions diverses

Ont été abordées la demande de rattachement de Serge AGOSTINELLI et la demande d'inscription de Laure BOUET en doctorat.

Le conseil valide à l'unanimité les deux demandes.

Serge AGOSTINELLI est Professeur des Université titulaire de l'HDR et détaché à l'IMT depuis 2019. Il souhaite être rattaché à l'ED583 afin de pouvoir encadrer une thèse en section 27, informatique.

Laure BOUET, PRAG en économie-gestion à l'Université de Nîmes souhaite entreprendre une thèse en économie de l'énergie à compter de Septembre 2022. Encadrée par Véronique THIREAU et Stéphane MUSSARD, elle sera rattachée au laboratoire Chrome.

La date du prochain conseil de l'ED sera communiquée prochainement aux membres par e-mail.